

Groupe de travail de l'éducation et de l'innovation

Termes de Référence

FONCTION Servir de groupe de travail consultatif national pour les prestataires de soins de santé interprofessionnels en obstétrique et gynécologie pour le partage, le développement, la révision du contenu et l'évaluation des ressources éducatives selon les directives du conseil académique.

- OBJECTIFS**
1. Conseiller la SOGC et le conseil académique sur les moyens les plus efficaces de promouvoir et d'encourager l'excellence et l'innovation afin d'améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement, en tenant compte de l'utilisation des technologies émergentes et des nouveaux modes et approches en matière de programmes d'études, d'évaluation et d'espace d'apprentissage.
 2. Promouvoir l'enseignement et l'évaluation des rôles CanMEDS, en mettant l'accent sur les rôles intrinsèques.
 3. Partager des techniques d'apprentissage et d'enseignement innovantes, y compris, mais sans s'y limiter, une ressource en ligne de vidéos, de films, de présentations d'enseignement, de programmes informatisés, de scénarios d'apprentissage par simulation, d'outils d'évaluation des étudiants et des enseignants, d'évaluation des programmes et d'autres ressources d'apprentissage autodirigé.
 4. Participer au groupe de travail de planification du CCSC et des réunions régionales.
 5. Être responsable de l'organisation d'au moins un atelier visant à améliorer la formation des apprenants et du corps enseignant lors des réunions de la SOGC.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL Le groupe de travail sera composé de membres de la SOGC ayant une expertise démontrée et établie en matière d'enseignement médical. Un président sera élu et représentera le groupe de travail au sein du conseil académique.

Le groupe de travail sera composé de personnes disposant d'une expertise pertinente au sein des groupes suivants :

- Au moins un praticien communautaire
- Au moins un professionnel de la santé des femmes issu d'un domaine connexe, de l'enseignement ou de la recherche
- Un représentant des apprenants
- Un ou plusieurs représentants du corps enseignant de différents départements universitaires, représentant les 5 régions de la SOGC du pays

Les membres doivent être très diversifiés et refléter la diversité du pays et de la pratique. Une attention particulière sera accordée à la représentation de chacune des cinq régions de la SOGC (Ouest : BC/AB, Centre : MB/SK/NT/YN, Ontario/NU, Québec, Atlantique : NB/NS/PE/NL).

TERMES 3 ans, renouvelable une fois, échelonné



QUORUM	Le quorum est fixé à 50 % + 1 des membres du groupe de travail.
RAPPORTS	Le groupe de travail fait rapport au conseil académique par l'intermédiaire du président.
RÉUNIONS	<p>Le groupe de travail devrait tenir une réunion en face à face, si possible, et plusieurs vidéoconférences déterminées par le président (le minimum suggéré est de trois).</p> <p>Les activités du groupe de travail se dérouleront de manière continue tout au long de l'année.</p> <p>Le travail au sein du groupe de travail devrait être de l'ordre de 10 à 60 heures par an.</p>
ATTENTES	<p>Les membres doivent être des membres en règle de la SOGC.</p> <p>Les membres doivent assister à 75 % des réunions du groupe de travail.</p>
FINANCE	Le soutien financier pour les déplacements vers et depuis les réunions sera pris en charge par la SOGC conformément à la politique de voyage existante, en fonction du budget disponible.
COORDONNATEUR	Personnel de la SOGC